



## NOTE DE PRESENTATION

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2021

Le budget primitif de la Ville 2021 s'inscrit conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la réunion relative au DOB 2021.

Il repose sur 3 axes essentiels :

#### **Axe n°1 : La non-augmentation du taux de fiscalité.**

Comme pour le précédent mandat, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter, pendant toute la durée du mandat, les taux des différentes taxes communales, que ce soit la taxe sur le foncier bâti ou la taxe sur le foncier non bâti.

C'est toujours le cas pour ce nouveau mandat, malgré un niveau d'investissement toujours exceptionnel, estimé, dans le Budget primitif 2021 à 14 774 856,85 € y compris restes à réaliser.

Concernant le taux de la taxe d'habitation, suite à la réforme, il est désormais figé au taux 2020, soit 24,10%.

#### **Axe n° 2 : Le maintien d'un très haut niveau d'investissement.**

Le projet de budget 2021 prévoit le début de la réalisation de nombreux projets ambitieux attendus par nos habitants mais également nécessaires et indispensables à l'attractivité de notre territoire ; nous y reviendrons par la suite de manière détaillée.

Toutefois, le budget 2021 devra encore une fois tenir compte du contexte particulier de la crise sanitaire liée à la COVID.

#### **Axe n° 3 : Un endettement « maîtrisé ».**

Malgré nos projets d'investissements ainsi que nos emprunts, la commune est aujourd'hui capable de rembourser sa dette en 3 ans, toujours en dessous de la moyenne nationale à 5 ans. Ces bons résultats sont le fruit d'une gestion rigoureuse à tous les niveaux ; nous aurons également l'occasion de le détailler plus loin dans la note.

## Le dynamisme de la fiscalité et la baisse relative des dotations

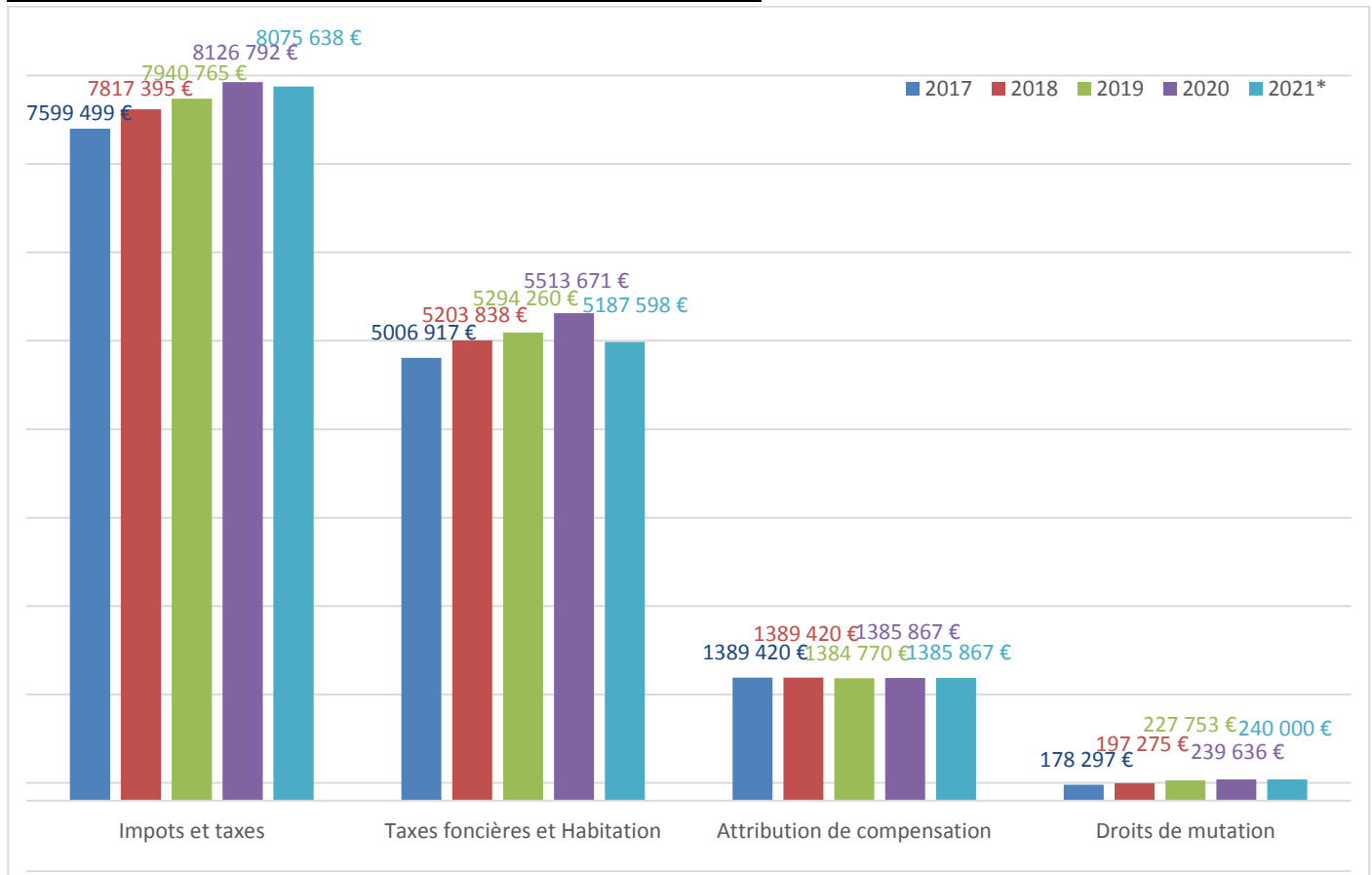
---

Malgré le maintien des taux de fiscalité, engagement tenu et défendu pour la durée du mandat, les recettes fiscales restent dynamiques et la dotation forfaitaire de l'Etat quant à elle est en constante diminution depuis les dernières années.

Pour rappel, à compter de 2021, **la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) n'est plus perçue par les communes**. Pour compenser la suppression de la THp, **les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire (22.26 %) qui viendra s'ajouter au taux communal (24.10%)**.

Des communes pourront être sur compensées en récupérant plus de TFPB qu'elles n'auront perdu de TH, et d'autres communes pourront au contraire être sous compensées. La situation de sur ou de sous compensation sera corrigée à compter de 2021 par le **calcul d'un coefficient correcteur (1.006908)** qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu. Ce coefficient s'appliquera chaque année au produit de la TFPB perçu par la commune.

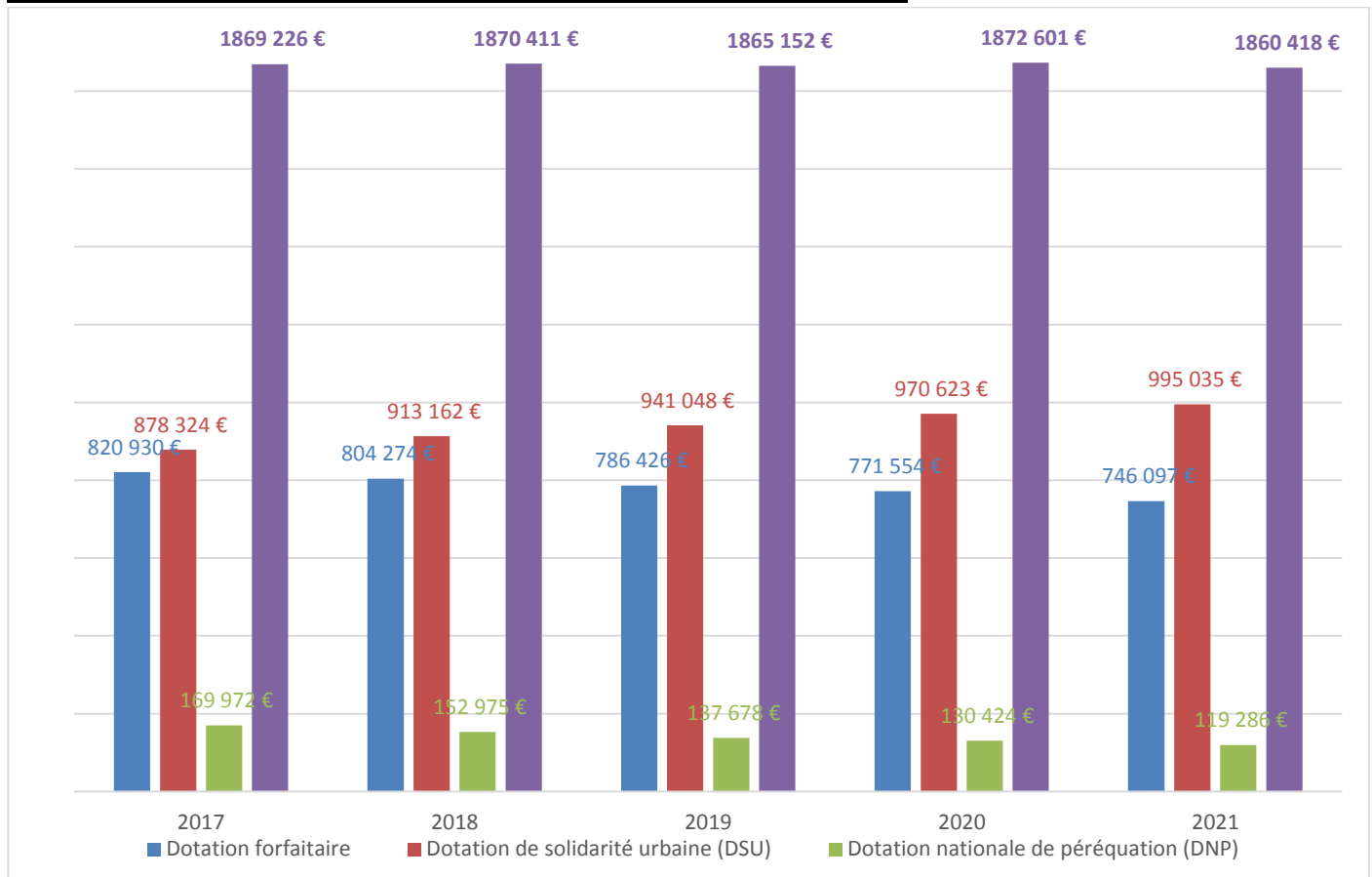
## Evolution des recettes au chapitre 73 – Impôts et Taxes



\*prévisionnel

Les différentes composantes de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sont les suivantes :

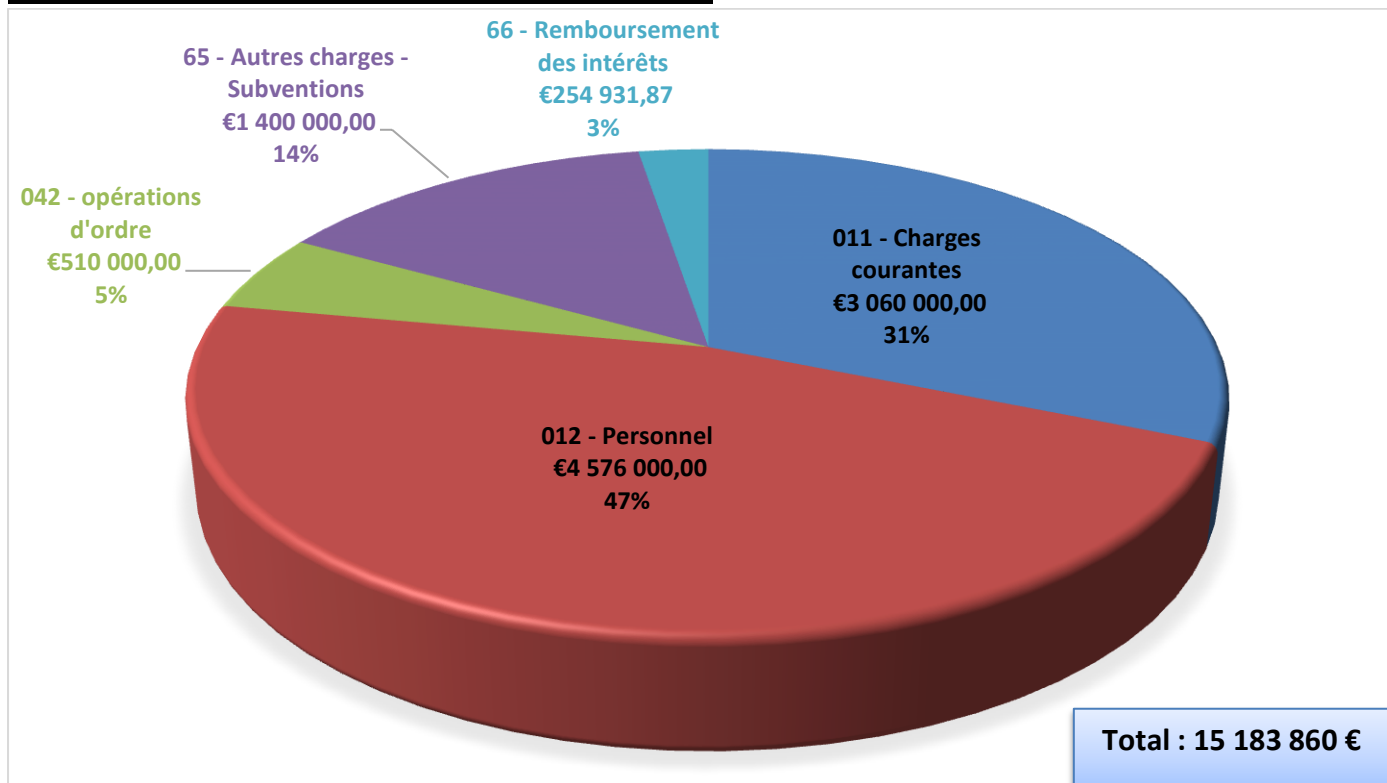
## Evolution des recettes au chapitre 74 – Dotations et Participations



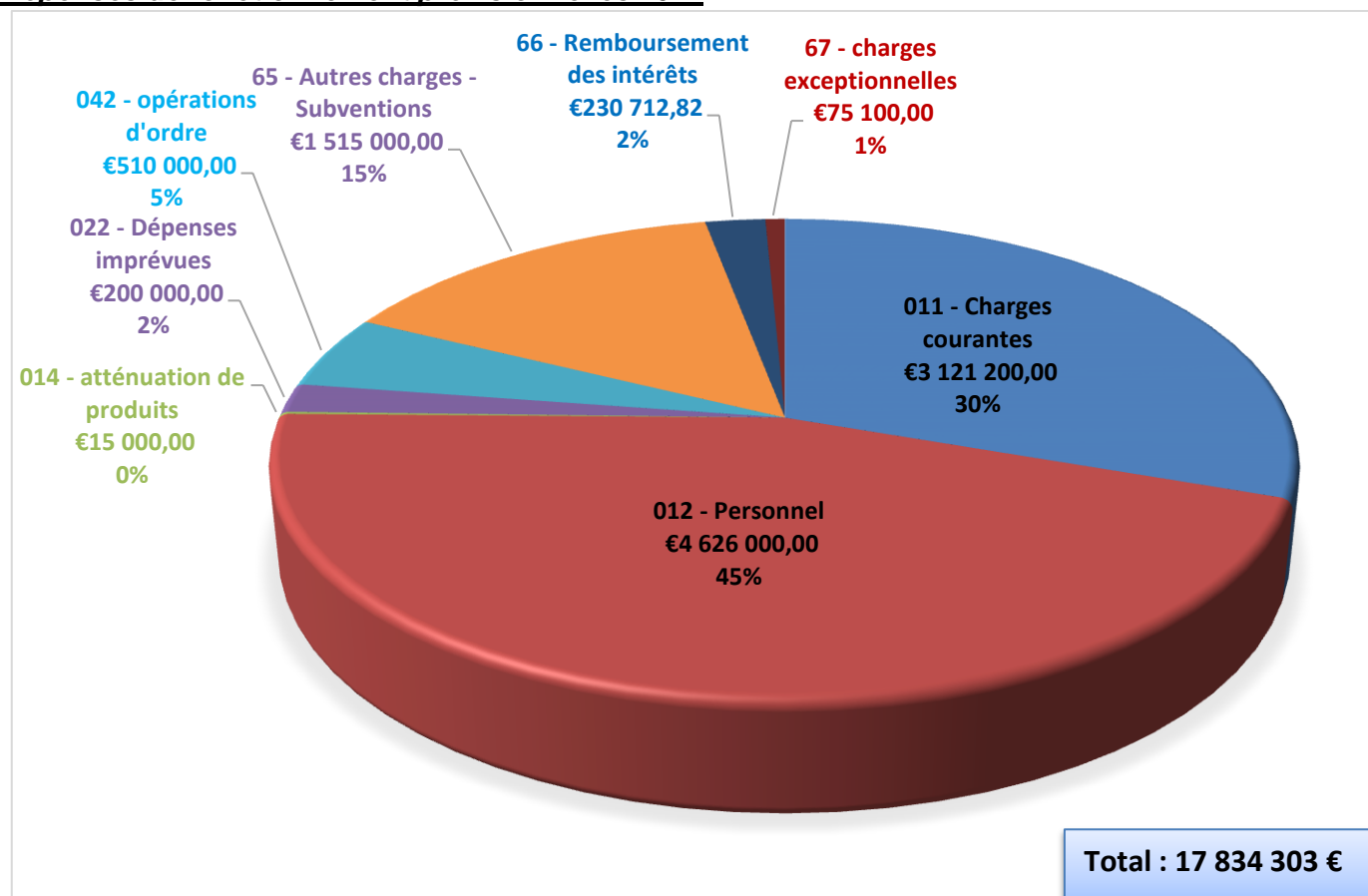
## L'évolution de la section de fonctionnement

La Ville continue à contenir ses dépenses de fonctionnement.

### Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2020



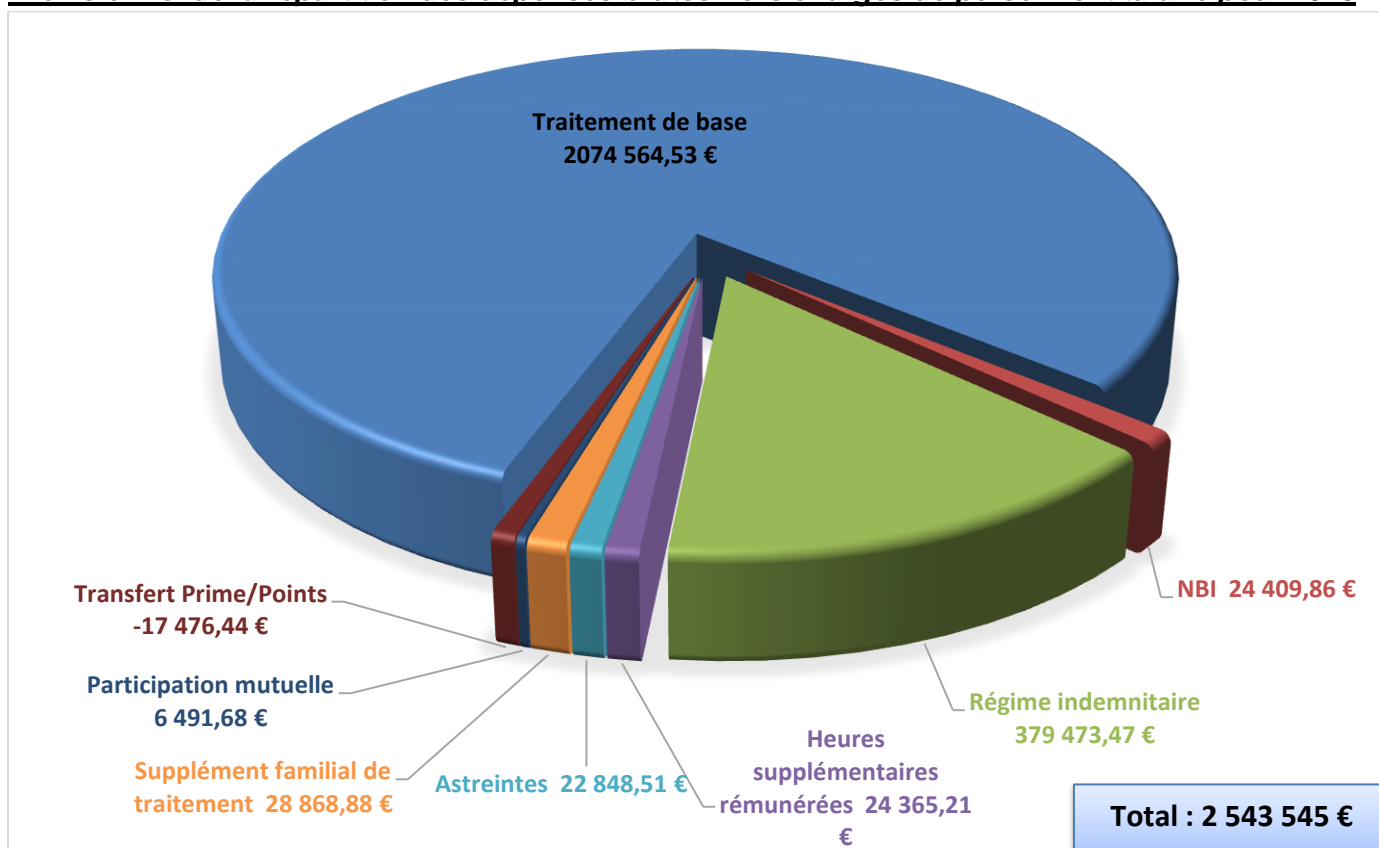
### Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2021



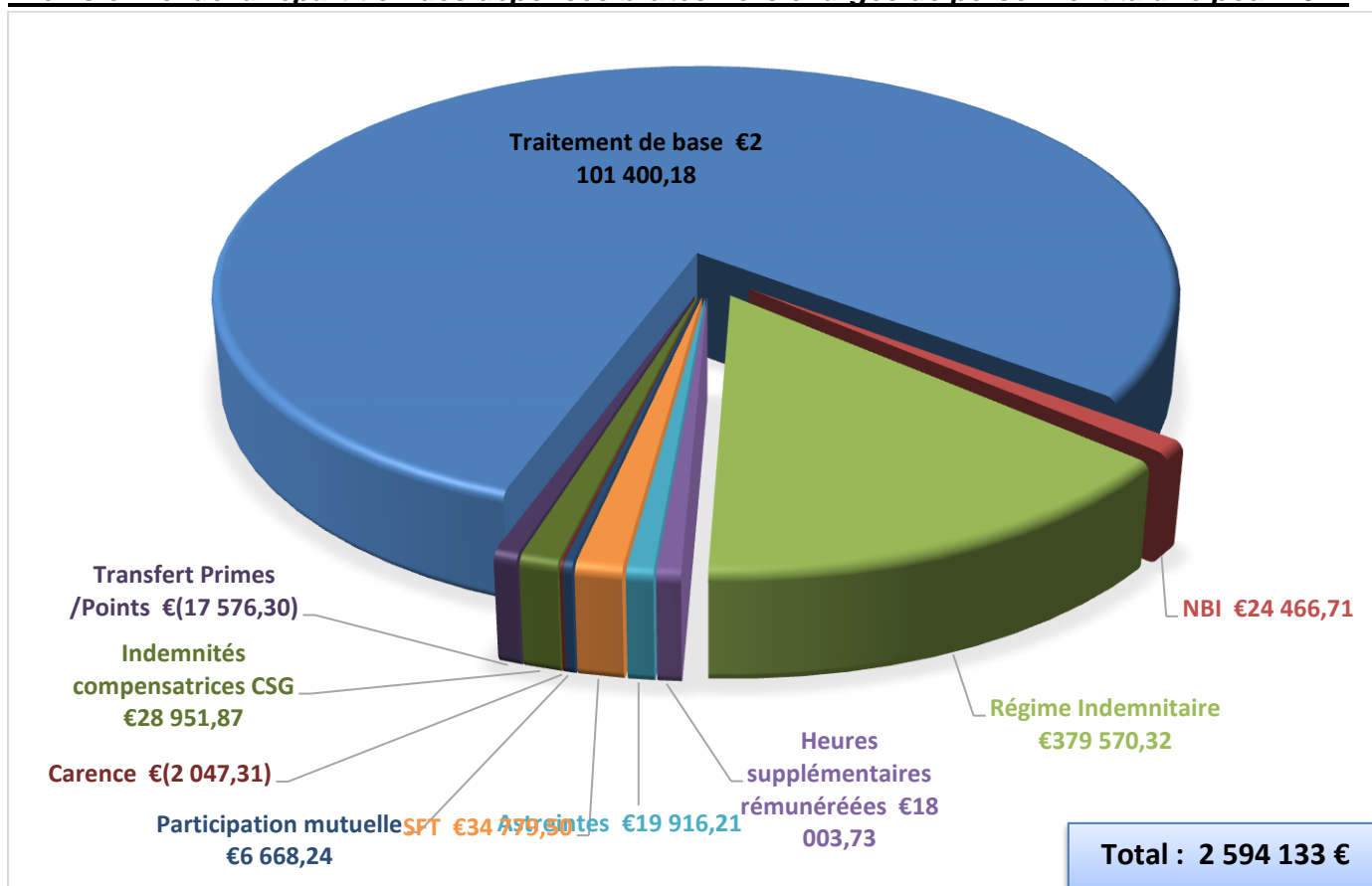
Les prévisions budgétaires 2021 s'inscrivent dans les mêmes proportions que les prévisions de l'exercice précédent. Néanmoins, nous ne connaissons pas encore totalement l'impact des mesures liées au contexte sanitaire de lutte contre la COVID.

## Evolution des dépenses de personnel : chapitre 012

### Prévisionnel de la répartition des dépenses brutes hors charges de personnel titulaire pour 2020

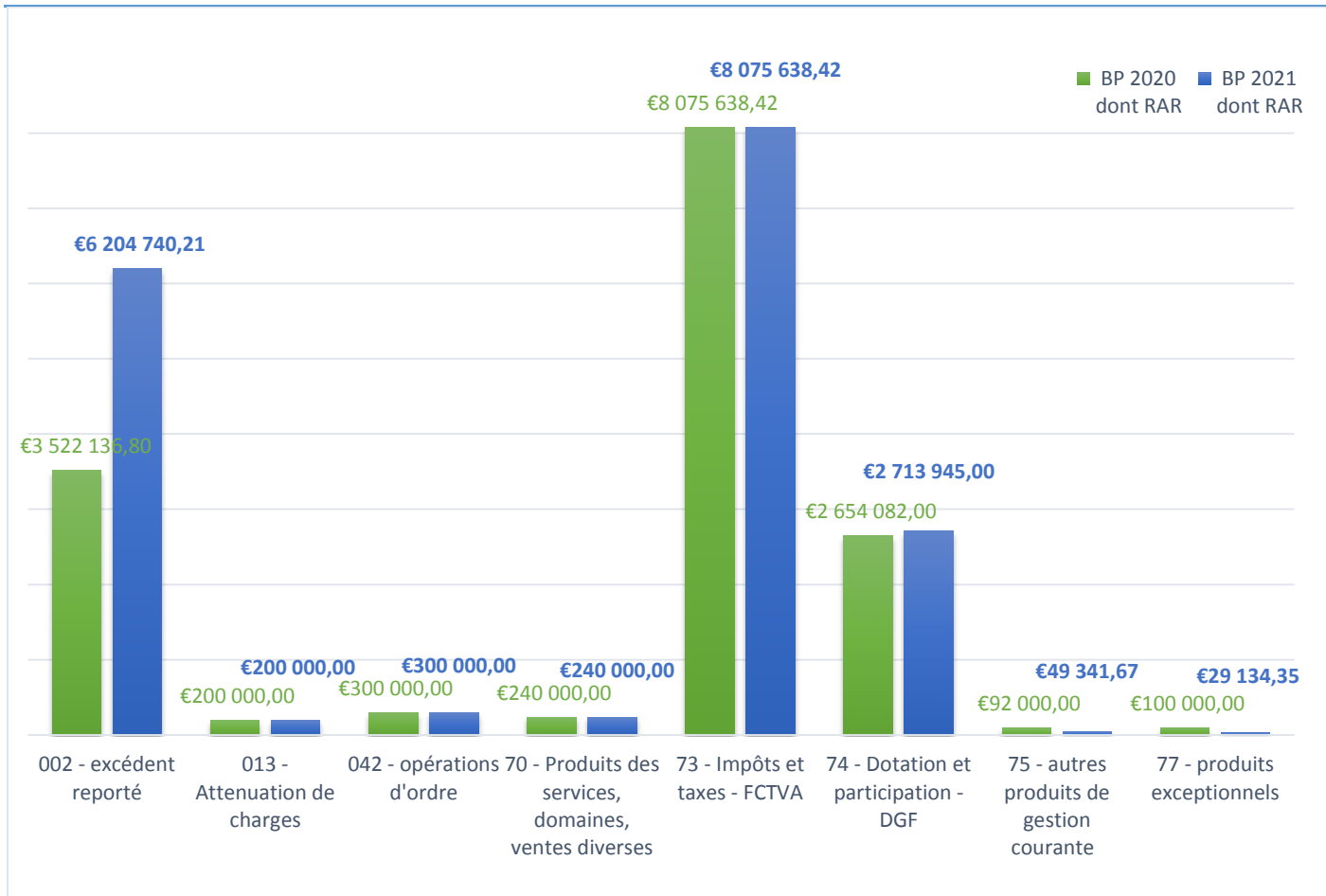


### Prévisionnel de la répartition des dépenses brutes hors charges de personnel titulaire pour 2021



L'évolution prévisionnelle du personnel ci-dessus tient compte de l'application de l'effet « glissement-vieillesse-technicité », des revalorisations apportées dans les divers échelons ou cotisations, des avancements de grade et promotions internes des agents concernés, ainsi que des départs au titre de l'année 2021.

## Evolution des Recettes de fonctionnement prévisionnelles pour 2021



Les recettes de fonctionnement sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

L'augmentation importante des droits de mutation, dans la partie « fiscalité », est un indicateur important de l'attractivité de notre commune.

**L'excédent de fonctionnement** reporté de l'exercice 2020 sur l'année 2021 est de **6 204 740,21 €**.

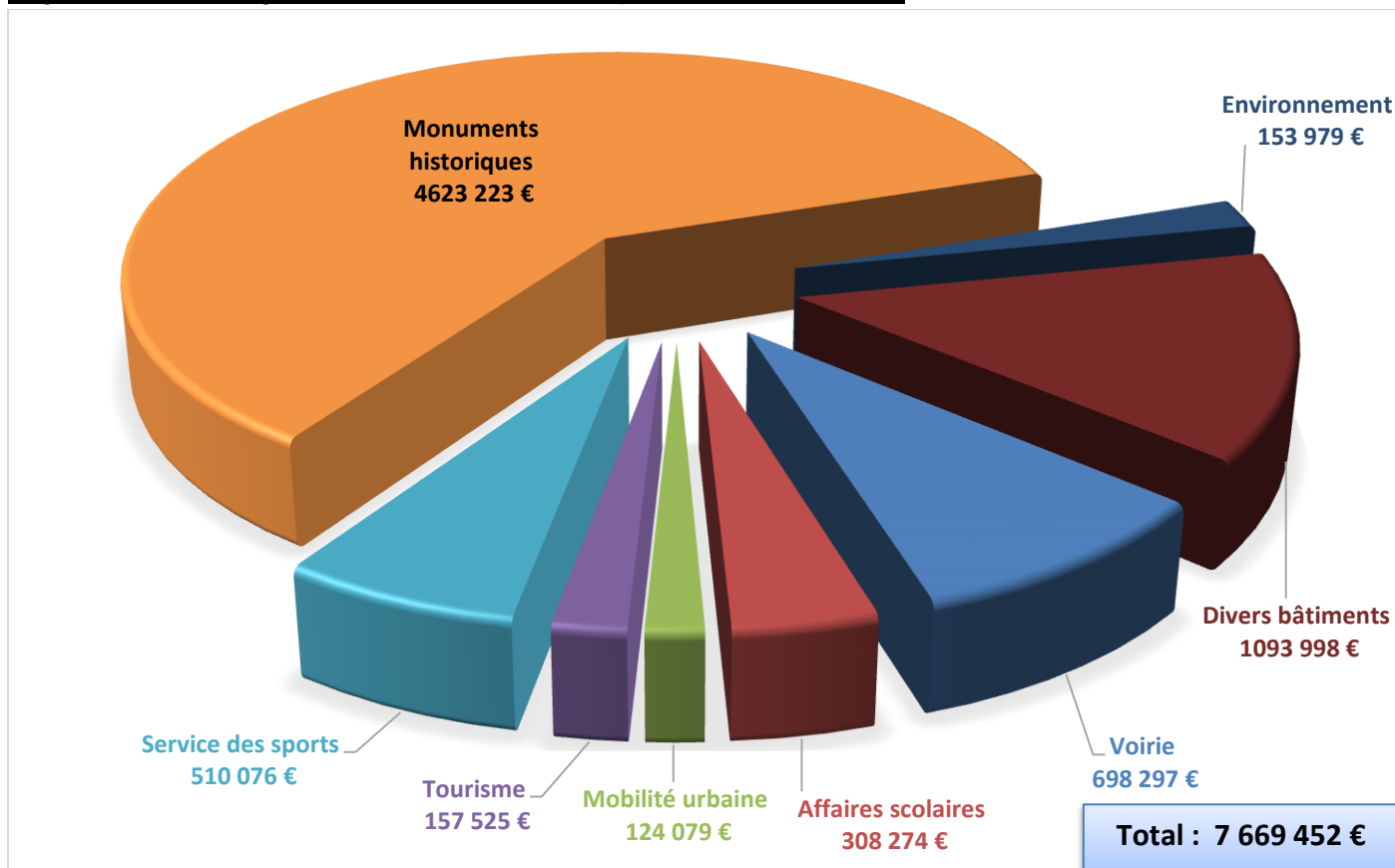
## L'évolution de la section d'investissement

Nous poursuivons activement notre politique d'investissement, levier d'attractivité de notre territoire.

Pour mémoire, l'année 2020 a été frappée de plein fouet par la COVID, néanmoins les opérations menées cette année ont été concentrées sur :

- Poursuite des travaux à **La Collégiale** ;
- L'aménagement des trottoirs, le long de la RD 194, **Route de Merville** ;
- Le démarrage des travaux de réaménagement de **l'hôpital Saint-Jean-Baptiste**
- La fin des travaux du camping

### Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2020



Le projet de budget 2021 prévoit toujours un fort investissement, qui se traduira par des projets importants :

Les travaux sur *nos bâtiments municipaux*, en particulier nos *Monuments historiques* :

- ✓ **La Collégiale**, continuité de la rénovation ;
- ✓ La réhabilitation de **l'hôpital Saint Jean Baptiste** en Médiathèque et en Espace France Service, avec notamment un espace numérique, informatique et digital de très haut niveau, associé à un « Fablab » et un « coworking » ;

Poursuite de l'aménagement des trottoirs, le long de la **RD 194, Route de Merville** et commencement des travaux de la **Route de Blessy** ;

Début des travaux de **réaménagement du jardin public** en un espace de vie multigénérationnel ;

Nous allons continuer à doubler **la surface couverte du Boulodrome**, donnant de nouveaux terrains de jeux pour ce club comportant de nombreux adhérents et manquant d'espace, et leur permettant ainsi de profiter de l'occasion pour rénover les sanitaires et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Nous continuerons à poursuivre **nos travaux d'entretien des bâtiments et de voirie** comme chaque année. Ainsi que les **travaux de défense incendie**, mais également des acquisitions de matériel pour le bon fonctionnement de nos services techniques et administratifs.

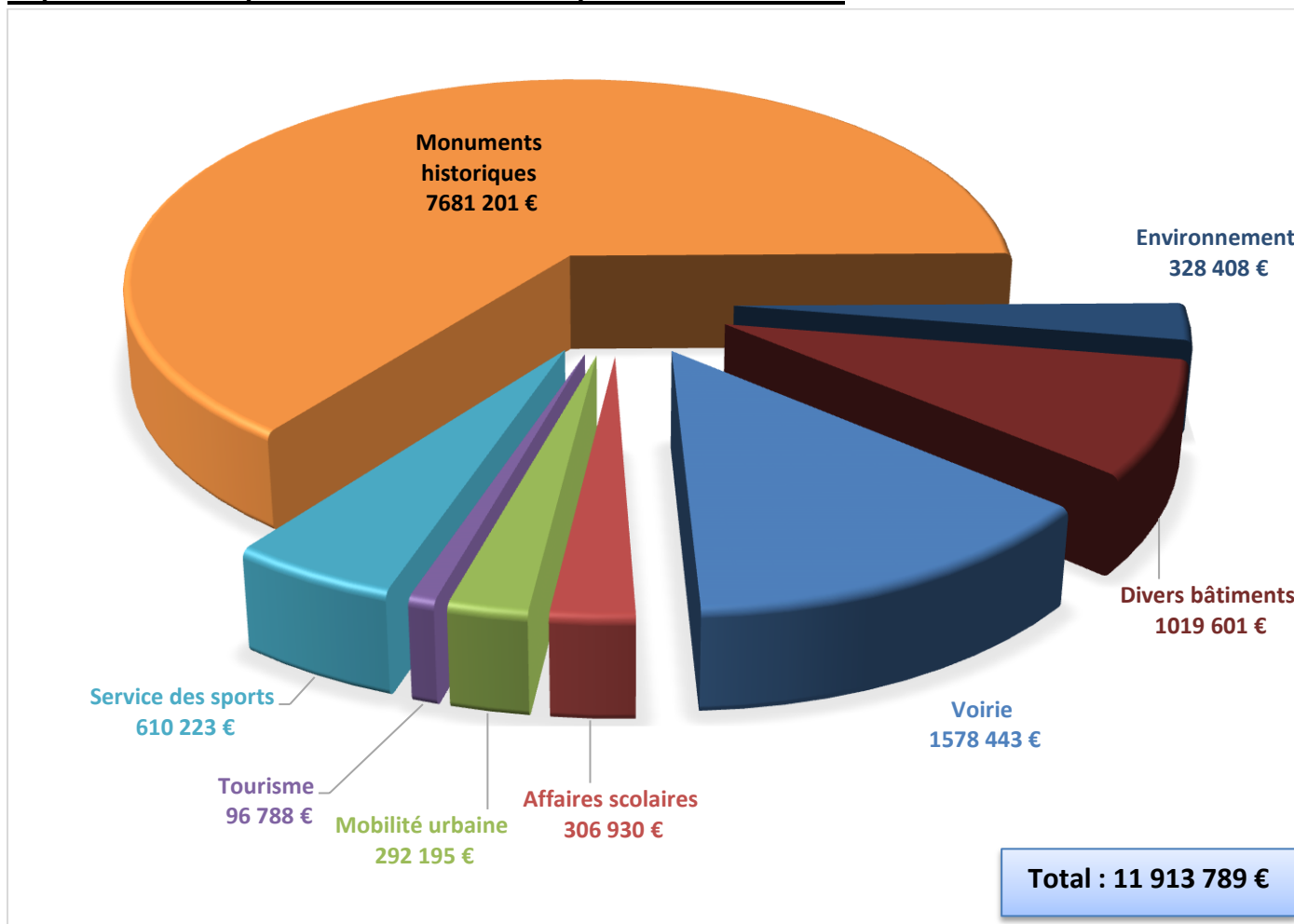
Nous lancerons l'étude architecturale de **la Maison du Tourisme**, rue de Saint Omer, , mais aussi le projet architectural de **l'ancienne fonderie** pour les associations caritatives.

Nous lancerons l'étude de la réhabilitation de **la grand'place**, ainsi que **des trottoirs du centre-ville**.

Nous allons également investir dans nos écoles, notamment grâce à l'appel à projets « un **socle numérique** » **dans toutes nos écoles élémentaires**.

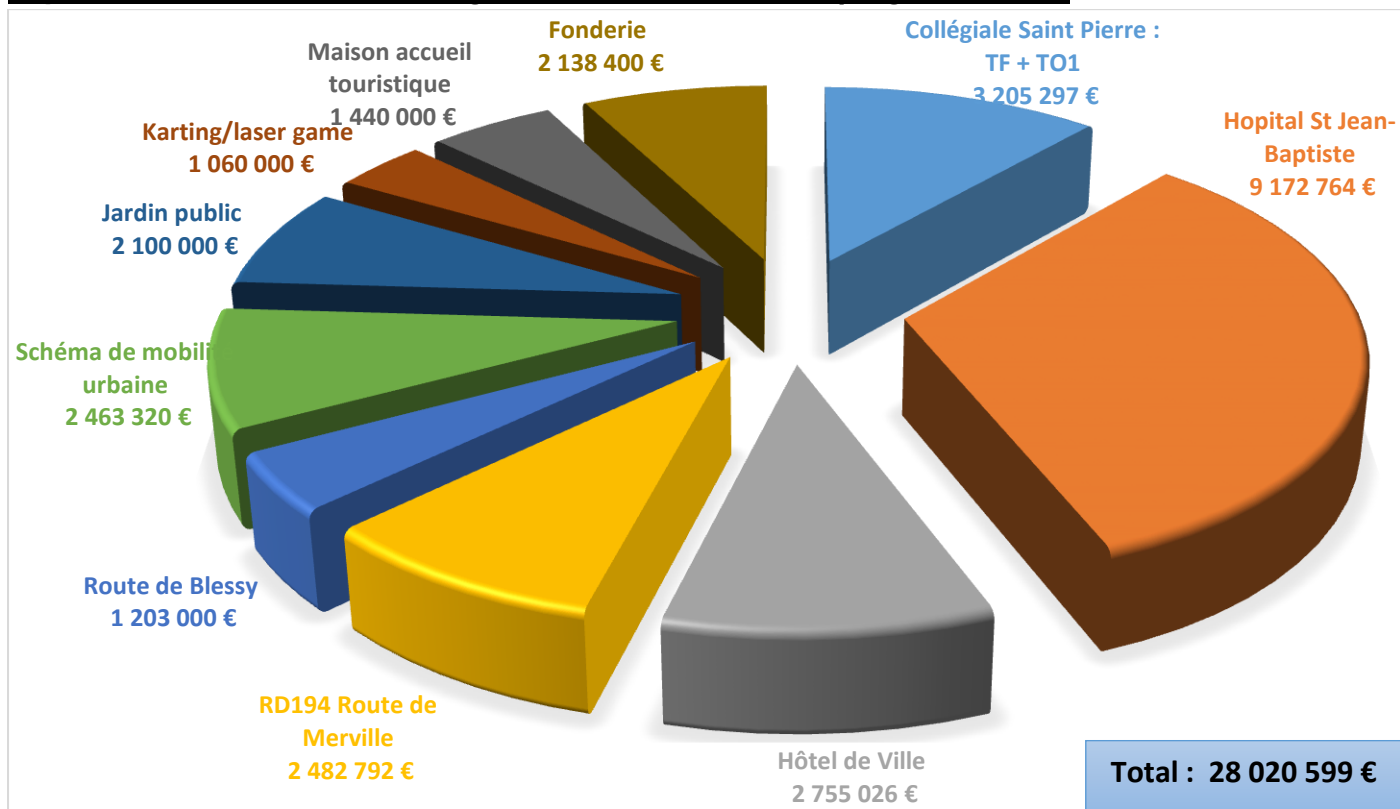
Ces investissements auront des retours significatifs sur l'attractivité de notre Commune et sur l'aménagement de notre territoire.

### Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2021

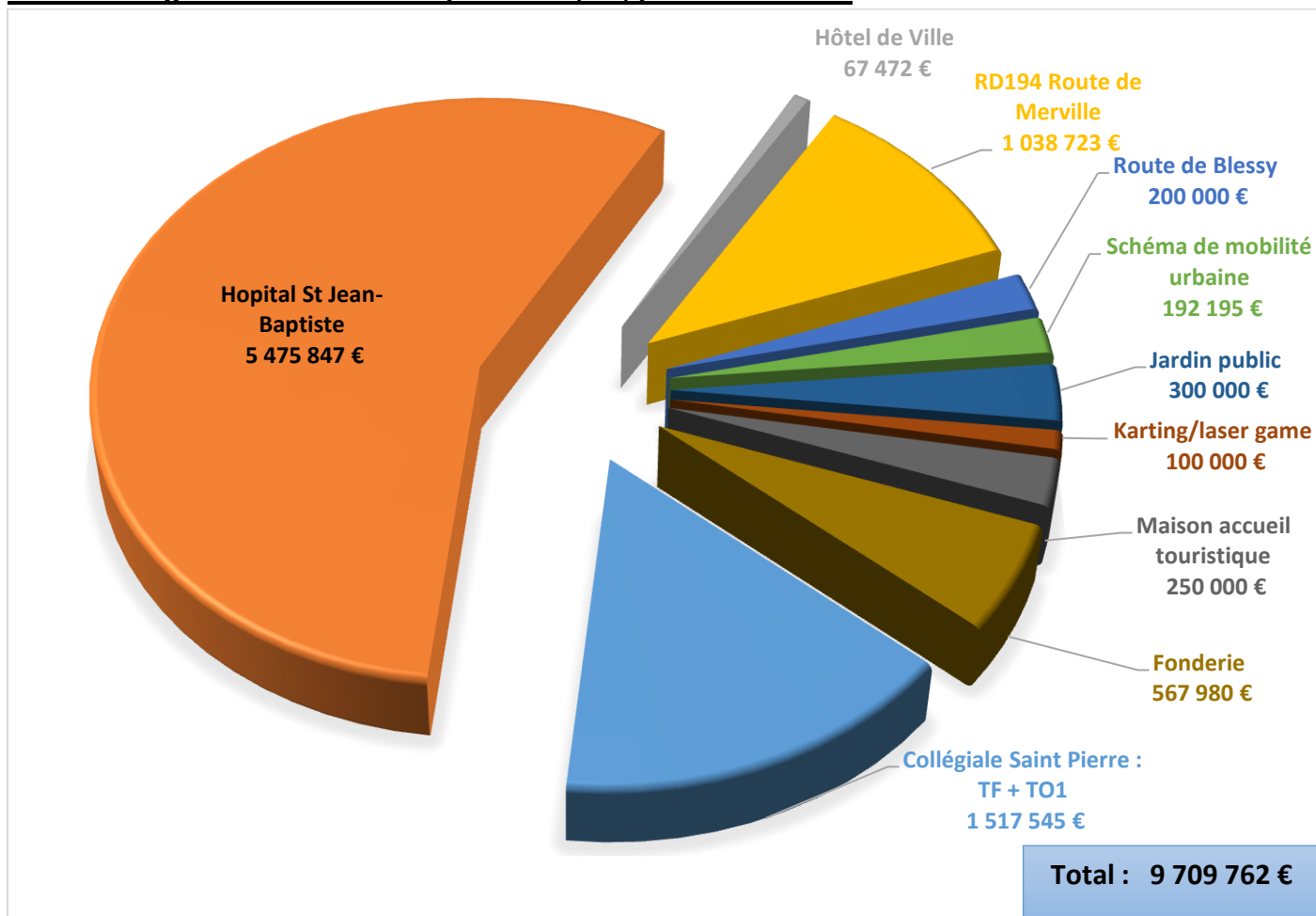


De plus, en 2021, il a été décidé la mise en place d'une **aide à l'achat de vélo**, chez un professionnel implanté sur le canton d'Aire-sur-la-Lys, pour un montant global annuel de 50 000 €.

**Répartition des AP/CP - Montant global de l'autorisation de programme (AP)**



**Le montant global des crédits de paiement (CP) pour 2021 sont :**

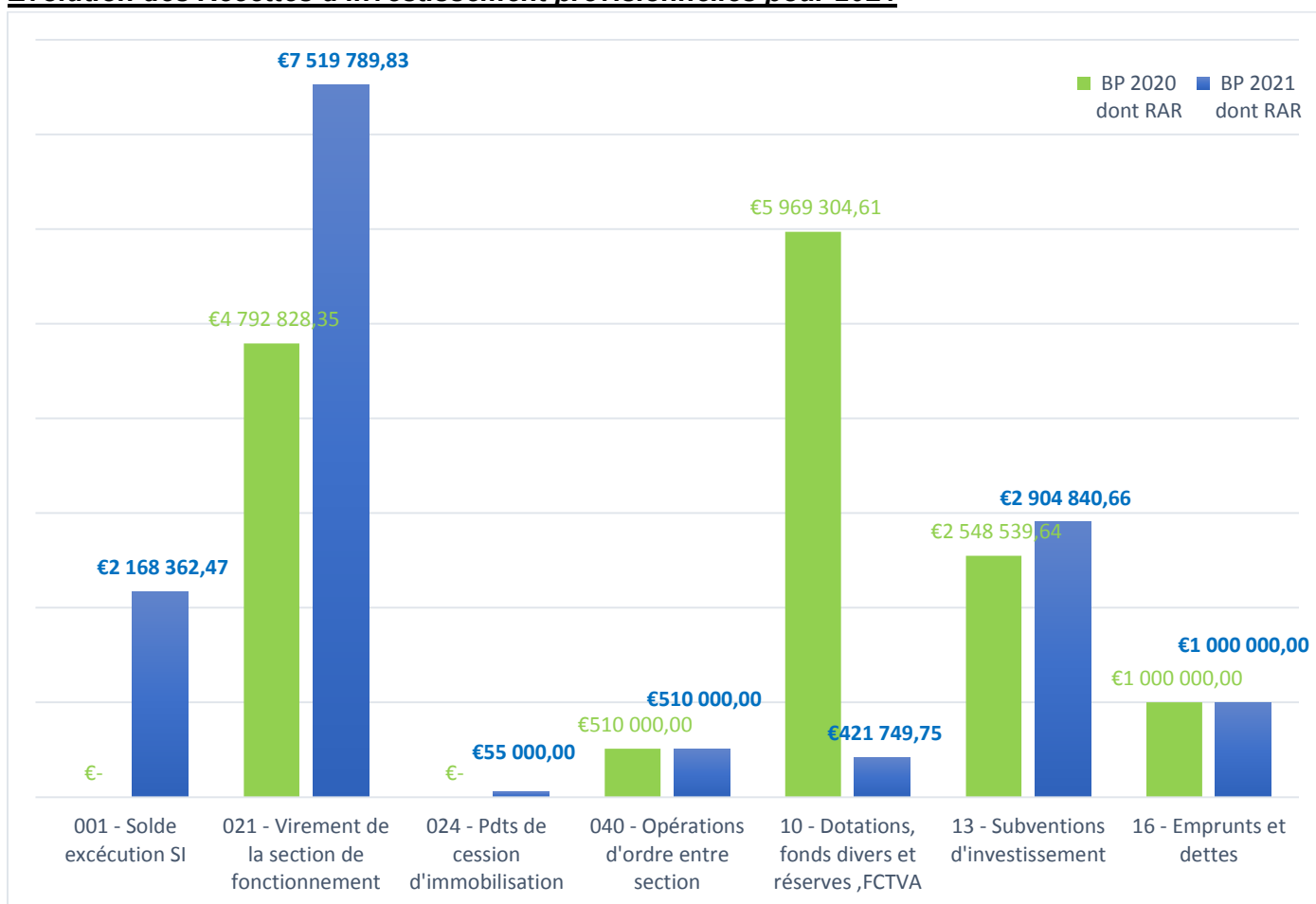




## Financement global des AP/CP :

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt
Collégiale Saint Pierre : TF + TO1	1 088 026,00 €	570 391,00 €	635 507,00 €		525 796,94 €	385 576,19 €
Hôpital St Jean-Baptiste	1 504 036,22 €	530 784,51 €	2 740 820,00 €	1 931 535,00 €	1 504 700,14 €	960 887,73 €
Hôtel de Ville	178 184,00 €				451 934,52 €	2 124 907,83 €
RD194 Route de Merville			515 000,00 €		407 277,23 €	1 560 514,97 €
Route de Blessy			481 200,00 €		197 340,12 €	524 459,88 €
Schéma de mobilité urbaine		68 849,00 €	30 000,00 €	14 278,00 €	404 082,97 €	1 946 109,75 €
Jardin public		629 800,00 €	480 000,00 €	90 200,00 €	344 484,00 €	555 516,00 €
Karting/laser game					173 882,40 €	886 117,60 €
Maison accueil touristique			576 000,00 €		236 217,60 €	627 782,40 €
Fonderie			855 360,00 €	150 000,00 €	350 783,14 €	782 256,86 €
TOTAL	2 770 246,22 €	1 799 824,51 €	6 313 887,00 €	2 186 013,00 €	4 596 499,06 €	10 354 129,21 €
	9,89%	6,42%	22,53%	7,80%	16,40%	<b>36,95%</b>

## Evolution des Recettes d'investissement prévisionnelles pour 2021



Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2021 traduisent un réel effort de recherche de financements pour les projets en cours. **L'excédent d'investissement** reporté de l'exercice 2020 sur l'année 2021 est de **2 168 362,47 €**.

Nos efforts permettent d'obtenir une capacité d'autofinancement (CAF) très satisfaisante.

### **Evolution de la CAF**



\* chiffres trésorerie Aire-sur-la-Lys

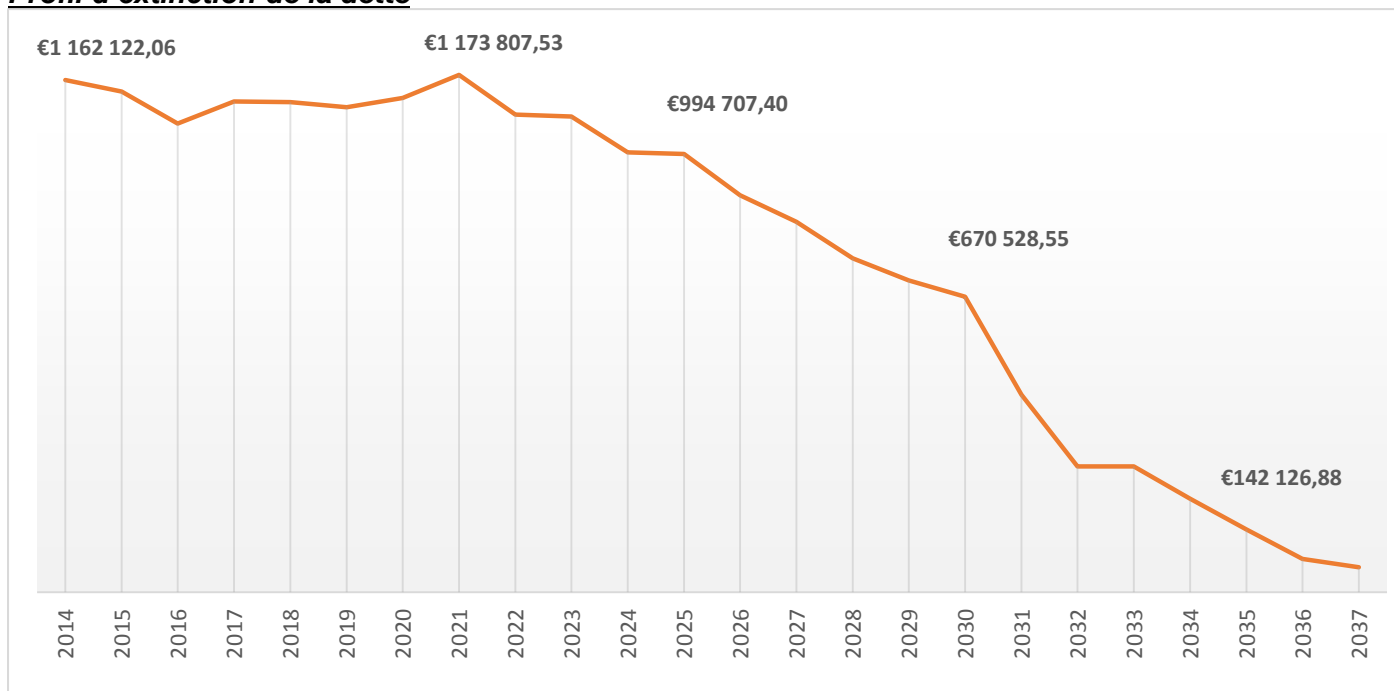
La CAF correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont on pourrait disposer pour couvrir nos besoins financiers. En résumé, la CAF mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

### **La gestion maîtrisée de la dette**

La gestion de la dette est également très satisfaisante.

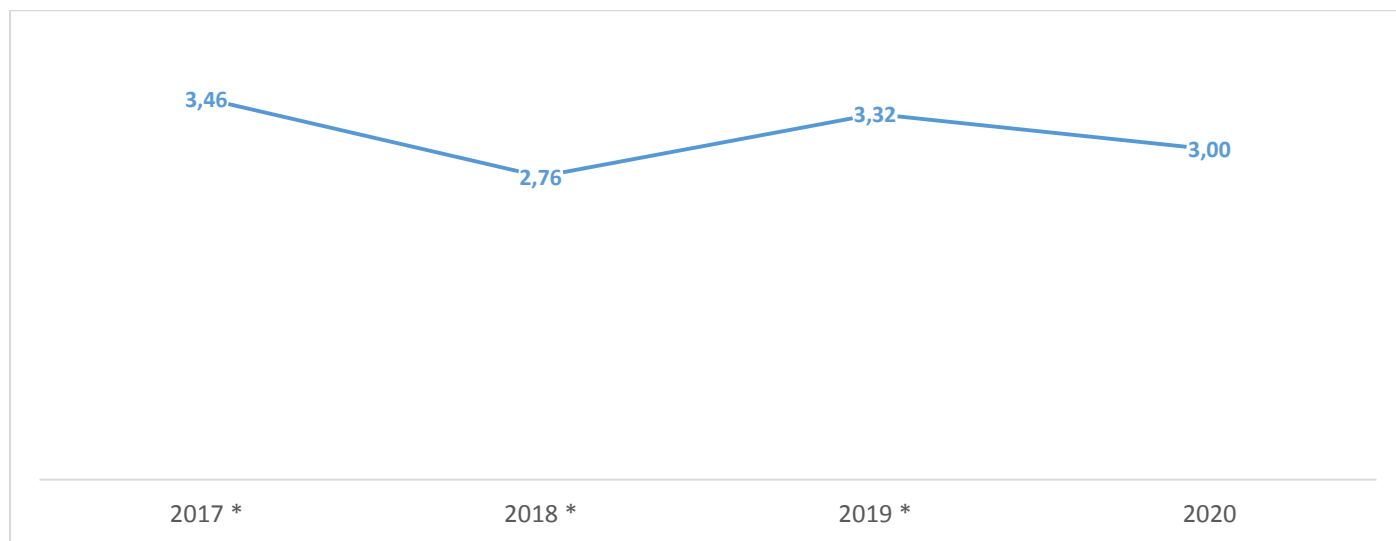
A noter que depuis 2014, l'encours de la dette (remboursement des échéances des emprunts en capital et intérêts) reste stable. En 2014, il représentait 1.162.122,06 €. En 2021, il sera de 1.173.807,53 €, hors nouvel emprunt.

### **Profil d'extinction de la dette**



La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Le ratio endettement/CAF présente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Celui-ci traduit la bonne gestion du fonctionnement, ainsi que le développement de la CAF. En l'état actuel, il s'agit d'un excellent indicateur (Source : « Trésorerie d'Aire-sur-la-Lys – Résultats 2019 »).



\* Source : « Trésorerie d'Aire-sur-la-Lys »

## Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuées des travaux en régie / population

8 028 379 / 10 040 = **799,64 € par habitant**

Plus ce ratio est bas, plus la collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement

DRF = 8 028 378,57 €

## Ratio 2 : Produit des impositions directes (hors fiscalité reversée) / population

5 513 671 / 10 040 = **549,17 € par habitant**

## Ratio 2 bis : Produit net des impositions directes / population

8 126 792 / 10 040 = **809,44 € par habitant**

## Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population

11 148 508 / 10 040 = **1 110,41 € par habitant**

Ce ratio correspond aux ressources dont dispose la collectivité.

RRF = 11 148 507,99 €

## Ratio 4 : Dépenses d'équipement « brutes »/population

2 167 492 / 10 040 = **215,89 € par habitant**

Plus ce ratio est élevé plus la commune investit.

## Ratio 5 : Dette/population

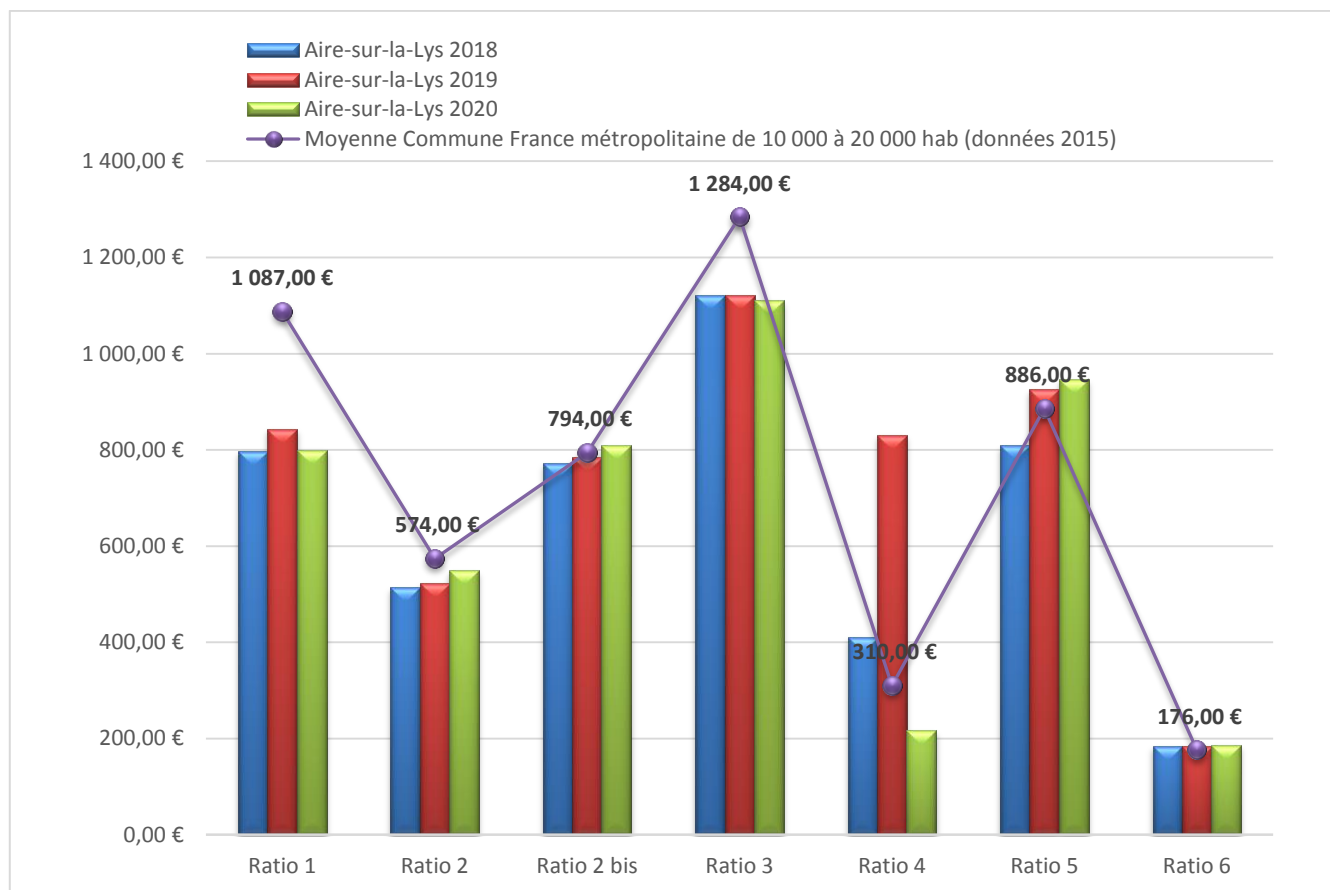
9 503 413 / 10 040 = **946,56 € par habitant**

Ce ratio correspond à l'endettement de la collectivité.

## Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

1 872 601 / 10 040 = **186,51 € par habitant**

Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.



**Ratio 7 : Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**

4 012 222 / 8 028 378 = **49,98 %**

Mesure la charge de personnel de la collectivité.

**Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant : (DRF + remboursement de dette) / RRF**

(8 028 379 + 866 656) / 11 148 508 = **79,79 %**

Plus ce ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée (un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement).

**Ratio 10 : Taux d'équipement : dépenses d'équipement « brutes » / RRF**

2 167 492 / 11 148 508 = **19,44%**

Effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources.

**Ratio 11 : Taux d'endettement : dette / RRF**

9 503 413 / 11 148 508 = **85,24%**

Ce ratio permet de mesurer le poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

